

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025



**Conseil Communautaire :
Lundi 25 Novembre 2024**

Contraintes de ce PLF inédites pour les collectivités

La Cour des Comptes justifie la participation des collectivités au redressement des comptes par :

- ↪ Les charges de personnel qui ont trop augmenté
- ↪ Les dépenses d'investissement qui restent importantes mais pas assez fléchées
- ↪ Axes d'amélioration sur la mutualisation des achats
- ↪ Propositions du PLF2025 s'appuient beaucoup sur les recommandations issues du rapport de la Cour des Comptes :

Le Projet de Loi de Finances 2025 détaillé pour les collectivités locales

- ↪ **Suppression de l'indexation de la TVA** affectée aux collectivités pour 2025 (art. 31). Produit 2025 = produit 2024 après régularisation. → pas de dynamique fiscale sur la TVA en 2025. Pour l'avenir, indexation TVA sur N-1 et non N.
- ↪ **Maintien** en volume de la **DGF** (art. 29 et 32)
- ↪ **Fonds vert abaissé** à 1 Md€ au lieu de 2,5 Mds€ l'année dernière. Stabilité de la DSIL.
- ↪ Création d'un **fonds de réserve** (art. 64) alimenté à compter de 2025 par un prélèvement sur les recettes fiscales des collectivités dont les DRF 2023 > 40 M€. Ce prélèvement est plafonné à 2% des RRF du budget principal. Il abonde 3 fonds de péréquation : FPIC, FNP des DMTO, et Fonds de solidarité régionale. Certaines collectivités les plus « fragiles » sont exonérées du prélèvement.
- ↪ Revalorisation forfaitaire des bases de l'ordre de 1,9%
- ↪ **Abaissement** du taux de **FCTVA** de 16,404% à **14,85%** pour l'investissement et exclusion des dépenses de fonctionnement de l'assiette éligible (art. 30)
- ↪ Financement du déficit de la **CNRACL** (PLFSS 2025): **augmentation** de **4 points** de la cotisation des employeurs territoriaux. Accroissement également prévu en 2026 et 2027.

DRF = Dépenses Réelles de Fonctionnement / RRF = Recettes Réelles de Fonctionnement

Le Budget 2025 de la CAHM a dû être largement revu suite aux contraintes engendrées par le PLF2025, pesant lourdement sur notre capacité d'autofinancement

- Ne pas augmenter les taux d'imposition : arbitrages stricts du fait de la non évolution des recettes de fonctionnement (cf. PLF)
- Maitriser les dépenses de fonctionnement afin notamment d'absorber les surcoûts liés à l'inflation et le gel des dotations et compensations de l'état
- Prioriser et décaler des projets du Programme Pluriannuel d'Investissement 2025/2030 qui a été révisé lors des arbitrages budgétaires afin de limiter le recours à l'emprunt en 2025

Grandes masses budgétaires

Dépenses et recettes de fonctionnement
équilibrées à **69,40 M€**

Dépenses et recettes d'investissement
équilibrées à **23,11 M€**

Impacts majeurs du PLF sur notre BP2025

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :
+ 420 000 € (↗ 4 pts CNRACL)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT :
- 689 752 € (fraction TVA figée)
- 12 712 € (pas de FCTVA en fonct.)

RECETTES D'INVESTISSEMENT :
- 112 000 € (↘ taux FCTVA de 16,404% à 14,85%)

**Perte de 1 122 464 €
de virement à la
section
d'investissement**

**Emprunt majoré de :
1 234 464 €**

Avant PLF 2025 : Epargne brute = 4,54 M€ / Epargne Nette = + 0,05 M€
Après PLF 2025 : Epargne brute = 3,42 M€ / Epargne Nette = - 1,07 M€

- Légère baisse de 28 408 € de la Dotation Globale de Fonctionnement (8,08 M€)
- Fraction de produit net de TVA nationale :
 - TH : 13,36 M€ (figée à son niveau de 2023)
 - CVAE : 3,94 M€ (évolution nominale de 2,4 %)
- Produit des impôts des entreprises : +1,61% pour la CFE (10,76 M€) et +2% pour l'IFER (0,75 M€)
- + 1,9% d'évolution réglementaire des valeurs locatives (THRS, TFB, TFNB)

Dépenses de fonctionnement

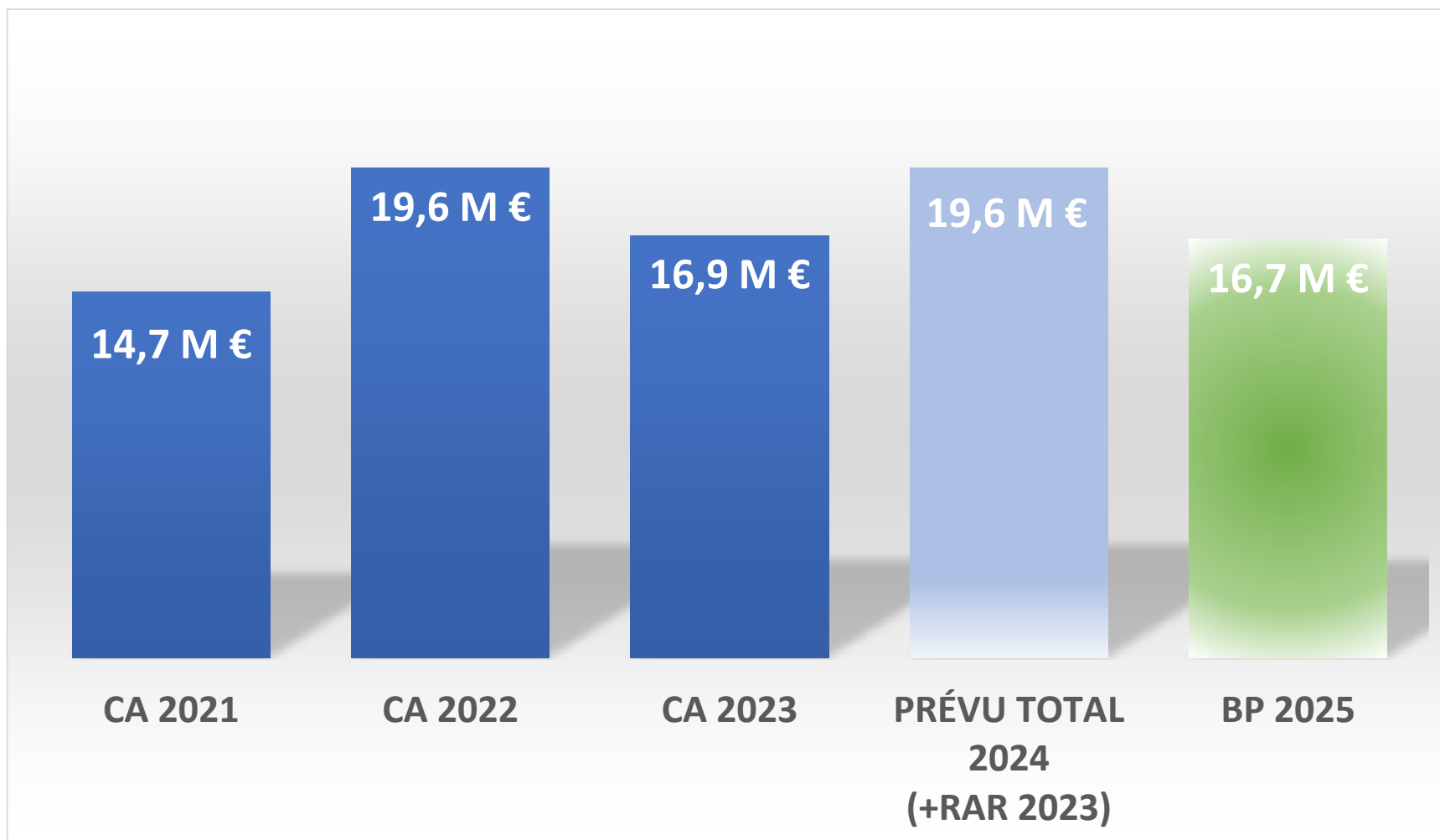
- Légère diminution du Chapitre 011 (-0,35% soit - 48 630 €) malgré l'augmentation du coût des prestations de services et des assurances mais baisse de l'électricité, du gaz et de l'éclairage public
- Accroissement du coût net des charges de personnel + 2,76% soit 496 916 € essentiellement dû à la hausse des cotisations CNRACL (+ 420 000€)

Charges de personnel			
	Prévu 2023	Prévu 2024	Prévu 2025
Dépenses	21 890 000 €	22 880 000 €	23 650 000 €
Recettes	4 461 000 €	4 856 766 €	5 129 850 €
Coût net	17 429 000 €	18 023 234 €	18 520 150 €

Dépenses de fonctionnement

- Attributions Compensation versées aux communes inchangées (4 051 308,80 €)
- Ajustement de - 134 037 € de notre contribution pour la gestion des centres aquatiques (1 647 600 €)
- Stabilité de la contribution à l'aéroport Béziers Cap d'Agde (960 153 €)
- Hausse de 95 400 € des intérêts de la dette en raison du nouvel emprunt contracté en 2024

Evolution des dépenses d'équipement



Les dépenses d'équipement sont de 16,76 M€ sur le budget principal

Nos priorités d'investissement

- Développement Economique
- Système d'Information et Numérique
- Habitat
- Politique de la Ville
- Environnement
- Patrimoine
- Agriculture, Production et Gestion de l'Espace
- Equipements sportifs
- Transports
- Cadre de vie
- Eau, Assainissement, Pluvial et DECI

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

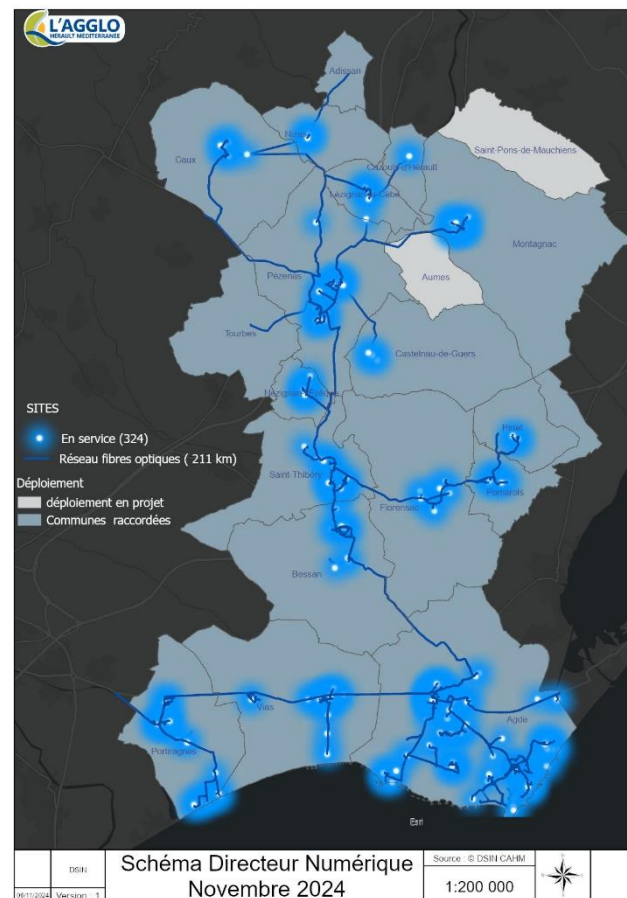
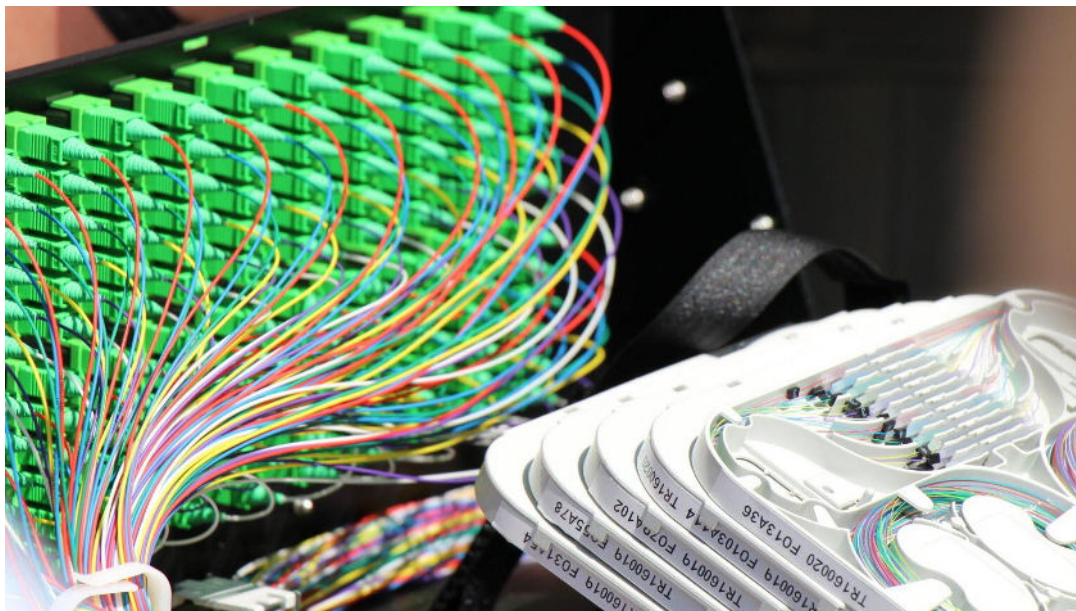


- **Parcs d'Activités Economiques** : 1,4 M€ sur le budget principal réfection de voiries, réseaux et éclairage public dont 2^{ème} tranche La Source à VIAS
- **Héliopôle à Bessan** : 310 000 € travaux de branchement électrique sur différents lots
- **Extension la Source à Vias** : 100 000 € d'études de faisabilité
- **Jacques Cœur à Montagnac** : 100 000 € lancement études préalables
- **Le Roubié à Pinet** : 45 000 €
- **Le Puech à Portiragnes** : 55 000 €
- **L'Audacieux à Florensac** : 35 000 €
- **La Méditerranéenne à Agde** : 30 000 €

SYSTEMES D'INFORMATION ET NUMERIQUE

Montée en débit et déploiement de la fibre optique : 165 000 €

Subventions : 56 450 €



Renouvellement du matériel et modernisation des outils métiers : 309 800 €



Amélioration de l'habitat dans le cadre des politiques contractuelles

4,19 M€ à investir sur le territoire dont 1,06 M€ d'aides directes de la CAHM



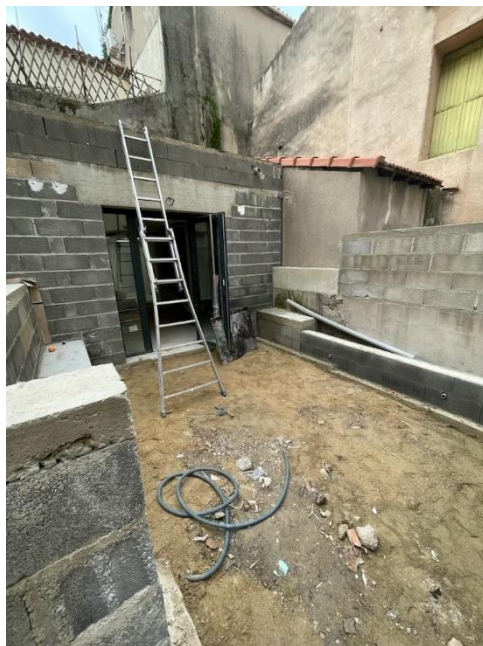
Avant/Après Avenue Capitaine Pierre Azéma à Montagnac

NPNRU : 945 000 € au total dont :

- **Salle Pluriactivité** : 50 000 €
- **Fonds de concours pour l'îlot Notre Dame** : 145 000 €

Locaux Commerciaux :

750 000 € de travaux
et 200 000 € de subventions



324 000 € pour la réfection du parking de l'Aire des Gens du Voyage, 28 075 € de subventions



AGDE CŒUR DE VILLE **INVESTISSEZ L'AVENIR**

IMPLANTEZ VOTRE COMMERCE EN CŒUR DE VILLE D'AGDE

APPEL À PROJETS COMMERCE

11 CELLULES COMMERCIALES DISPONIBLES À LA LOCATION

ENVIRONNEMENT



Domaine du Grand Clavelet (Bagnas)

: 50 000 € pour sécurisation toiture
20 000 € de subventions

AMO Reconquête Paysagère Grande

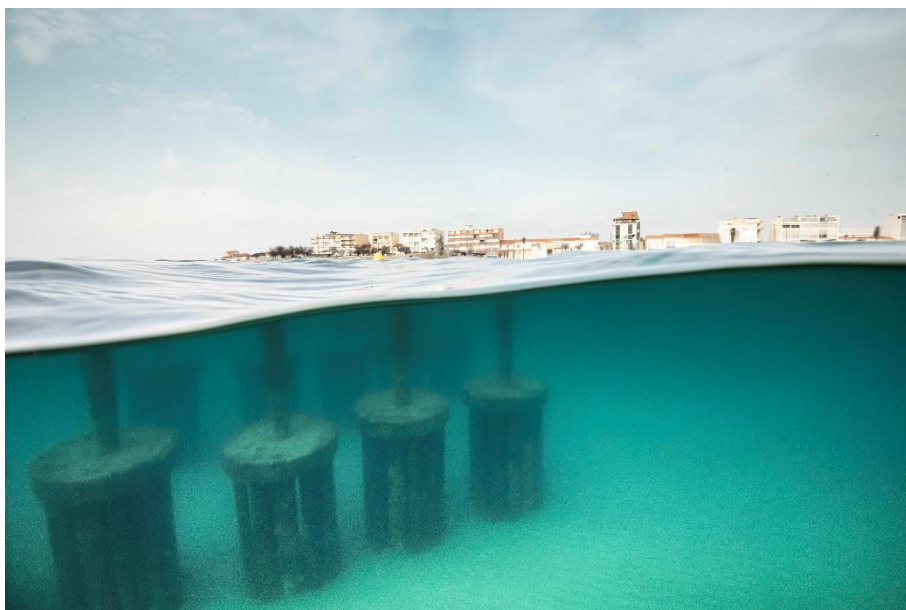
Maire : 20 000 €



ENVIRONNEMENT (GEMAPI)

Continuité des opérations engagées pour plus de **4,42 M€**

Protection du Littoral : 1,54 M € / Subventions : 334 080 €



✓ Dispositif PEGASE au Grau d'Agde

✓ ZAC Ste Anne à Portiragnes



ENVIRONNEMENT (GEMAPI)



206 450 € pour le remplacement d'engins et de matériels vieillissants ou mal adaptés

Et plus de 700 000 € de charges à caractère général essentiellement pour la gestion des cours d'eau (fleuve Hérault, bassins-versants de la Peyne, de la Boyne et des petits affluents de l'Hérault)

Digues : 1, 97 M€ Maîtrises d'œuvre, travaux restauration station d'exhaure Cazouls et vanne Florensac, **356 897 €** de recettes



PATRIMOINE

Ancienne Abbaye Bénédictine de Saint Thibery : 1 110 000 € pour premiers travaux de sauvegarde et purges avec 268 384 € de subventions



Réhabilitation de l'Hôtel Riquet : 450 000 €

AGRICULTURE



- Hameau Agricole Montagnac 160 000 € de travaux

EQUIPEMENTS SPORTIFS

Archipel la cité de l'eau à Agde : 510 000 €

Réfection pataugeoire

Sécurisation ensemble bâtiment (vitres, ailes,...) suite contentieux



TRANSPORTS

Poles d'Echange Multimodal

Agde :

Dépenses : 3 048 000 €

Subventions : 1 256 594 €

Pézenas :

100 000 € d'études



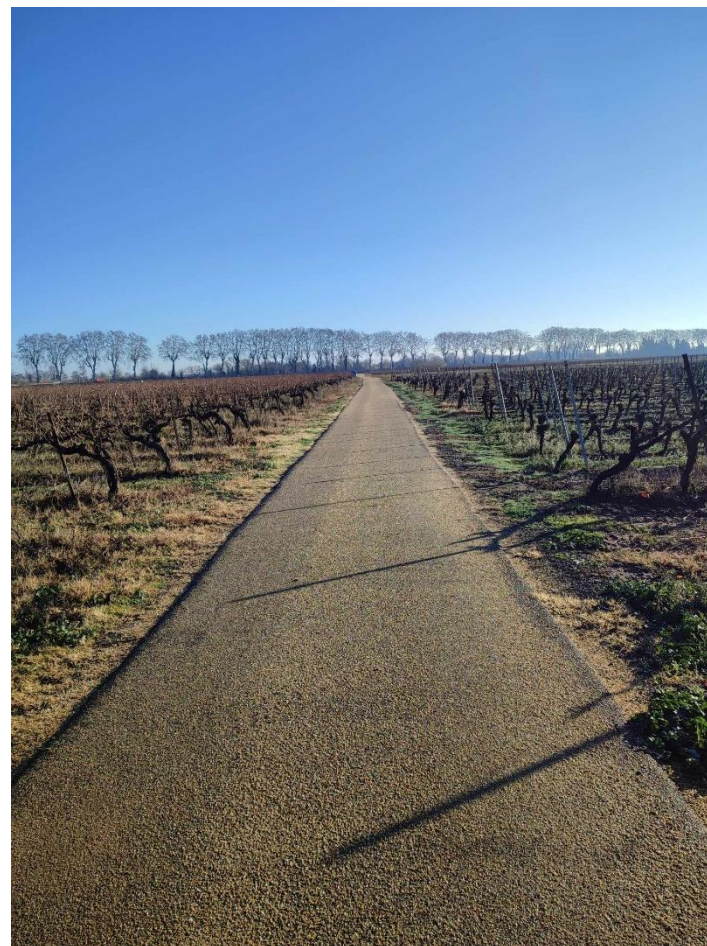
Halte fluviale à Portiragnes

350 00 € de travaux

TRANSPORTS

Délégation de service public et restructuration du réseau de bus :

4,45 M€ de dépenses de fonctionnement



Réseau Cyclable phase 2 :

765 000 € de dépenses

CADRE DE VIE

Entretien des Bâtiments et Acquisitions de matériels



Entretien et restauration des bâtiments et équipements intercommunaux : 250 000 €

Renouvellement et modernisation du matériel : 1 261 300 €



CADRE DE VIE

Dispositifs d'aide aux projets communaux et fonds pour restauration du patrimoine

Monument aux morts
Montagnac



Fonds de concours aux communes : 500 000 €

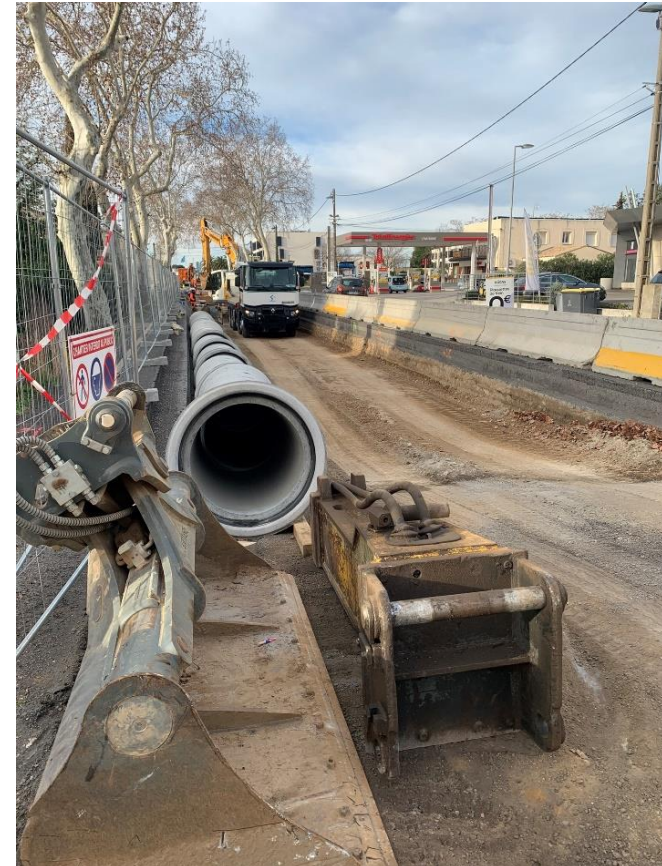
Embellissement Cœur de village : 130 000 €

Restauration du petit patrimoine : 45 500 €



Parc « Sans Souci » Pézenas

EAU, ASSAINISSEMENT, PLUVIAL ET DECI



EAU : 4,48 M€ (Création 2^{ème} forage à la Barquette à Bessan, Réhabilitation canalisation Castelnau)

ASSAINISSEMENT : 4,55 M€ (réhabiliter le Poste de Refoulement à Vias et les réseaux à Lézignan la Cèbe)

PLUVIAL : 110 532 € (Réhabilitation de réseaux)

DECI : 143 260 € (Renouvellement Poteaux incendie et équipements)